



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022 - 451
I-I-3 Mapa travaux de 500.000 HT à 2,5 M HT

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE – BOULEVARD DES MIQUELOTS
ENTRE LA RUE DE LA MOUTCHALETTE ET INTERMARCHÉ

(Marché 21M25LI)
Avenant N°1

DGA Ressources
Direction des affaires
juridiques et de la
commande publique
Réf. : HV/CM 250402
DGS :
DGAR :
DAJCP : *HW*

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU le Code de la Commande Publique,
VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que le marché 21M25LI notifié le 10 décembre 2021 à la SAS GUINTOLI sise 160 avenue de la Roudet 33500 LIBOURNE, pour « l'aménagement de l'entrée de ville – boulevard des Miquelots entre la rue de la Moutchalette et Intermarché – Lot I : Travaux de voirie » pour un montant maximum de 1 000 000 € HT..

Considérant qu'en raison de besoins nouveaux apparus en cours d'exécution du marché et non prévus dans le marché initial, il s'avère nécessaire d'inclure dans le BPU la prestation suivante :

- PN I : Dépose et réfection du mur poids (mur de soutènement dont la stabilité est assurée par son propre poids) en enrochement suite à dessouchage des mimosas et pin sur terre-plein central entre voie Est et voie Ouest → 8 953.20 € HT / forfait.

DECIDE

ARTICLE I

De signé un avenant avec la **SAS GUINTOLI** intégrant au BPU la prestation suivante :


- PN I : Dépose et réfection du mur poids en enrochement suite à dessouchage des mimosas et pin sur terre-plein central entre voie Est et voie Ouest → 8 953.20 € HT / forfait

ARTICLE II

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 05/09/2022


Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220905-DEC2022_451-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

